

LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

- Limite du champ d'inondation du Coulagnet pour de débit de référence centennal
- I - SECTEUR URBANISE
 - I3U** Risque d'inondation très fort ($1.00 \text{ m}^3/\text{h}$ ou $V > 1 \text{ m/s}$)
 - I3E** Risque d'inondation fort à préserver pour éviter d'aggraver la situation en période de crue ($0.50 \text{ m}^3/\text{h} < \text{H} < 1 \text{ m}$ ou $0.50 \text{ m/s} < V < 1 \text{ m/s}$)
 - I2U** Risque d'inondation fort ($0.50 \text{ m}^3/\text{h} < \text{H} < 1 \text{ m}$ ou $0.50 \text{ m/s} < V < 1 \text{ m/s}$)
 - I1U** Risque d'inondation modéré ($\text{H} < 0.50 \text{ m}$ et $V < 0.50 \text{ m/s}$)
- II - ZONES NATURELLES
 - IN** Aléa Inondation très fort, fort et modéré correspondant aux zones naturelles non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées à préserver
- III - RUISSEAUX PERIURBAINS
 - Bande de précaution**
 - Zone où le débordement du ruisseau peut provoquer l'inondation** (Les limites de ces zones ne sont pas exhaustives)
 - Axes d'écoulement prévisibles ou observés**

Echelle: 1/2000e

Préfecture de la Lozère
 Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

Limite du champ d'inondation du Coulagnet

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par le laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont - Ferrand en Janvier 1996

Pour les ruisseaux périurbains la cartographie a été réalisée à partir des éléments descriptifs contenus dans le rapport d'étude du L.R.P.C. de Clermont-Ferrand et d'un examen de la morphologie du site. La bande précaution a pour objectif de garantir la préservation de l'axe d'écoulement et de maintenir les possibilités d'aménagement ultérieures du ruisseau.

Les zones susceptibles d'être affectées par des débordements ne sont pas représentées de façon exhaustive. Seuls les axes d'écoulements préférentiels sont indiqués par des flèches. En revanche l'évaluation des risques contenu dans l'étude du L.R.P.C. est reprise dans le rapport de présentation du P.P.R.

Le Coulagnet à Marvejols
 Côtes de le ligne d'eau centennale

No Profil	Abcisse (m)	Zref Q100 NGF	Observations
Pc1	0	642.87	Confluence Colagne/Coulagnet
Pc2	55	643.48	
Pc3	90	643.74	Pont sur Coulagnet
Pc4	135	644.04	
Pc5	250	645.27	
Pc6	335	645.82	
Pc7	360	647.25	Pont
Pc8	395	647.81	
Pc9	495	648.13	
Pc10	600	648.59	
Pc11	735	649.20	
Pc12	785	649.47	
Pc13	925	650.96	
Pc14	985	651.61	
Pc15	1085	652.23	
Pc16	1155	652.91	
Pc17	1275	653.84	
Pc18	1360	654.60	
Pc19	1375	655.14	Pont (clinique)
Pc20	1390	655.57	
Pc21	1500	656.05	
Pc22	1630	657.99	
Pc23	1730	659.17	
Pc24	1825	659.75	
Pc25	1985	661.77	
Pc26	2070	663.17	Limite communale Marvejols/Montrodât



Préfecture de la Lozère
Direction Départementale de l'Équipement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

P.P.R.



COMMUNE

DE

MARVEJOLS

Vu et Annexé à l'Arrêté

Préfectoral N°D0-1171 du 17 JUILLET 2000

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Serge GOUTEYRON

Copie certifiée conforme
Pour le Préfet et par délégation

Clair VIOURAC, Chef de Bureau



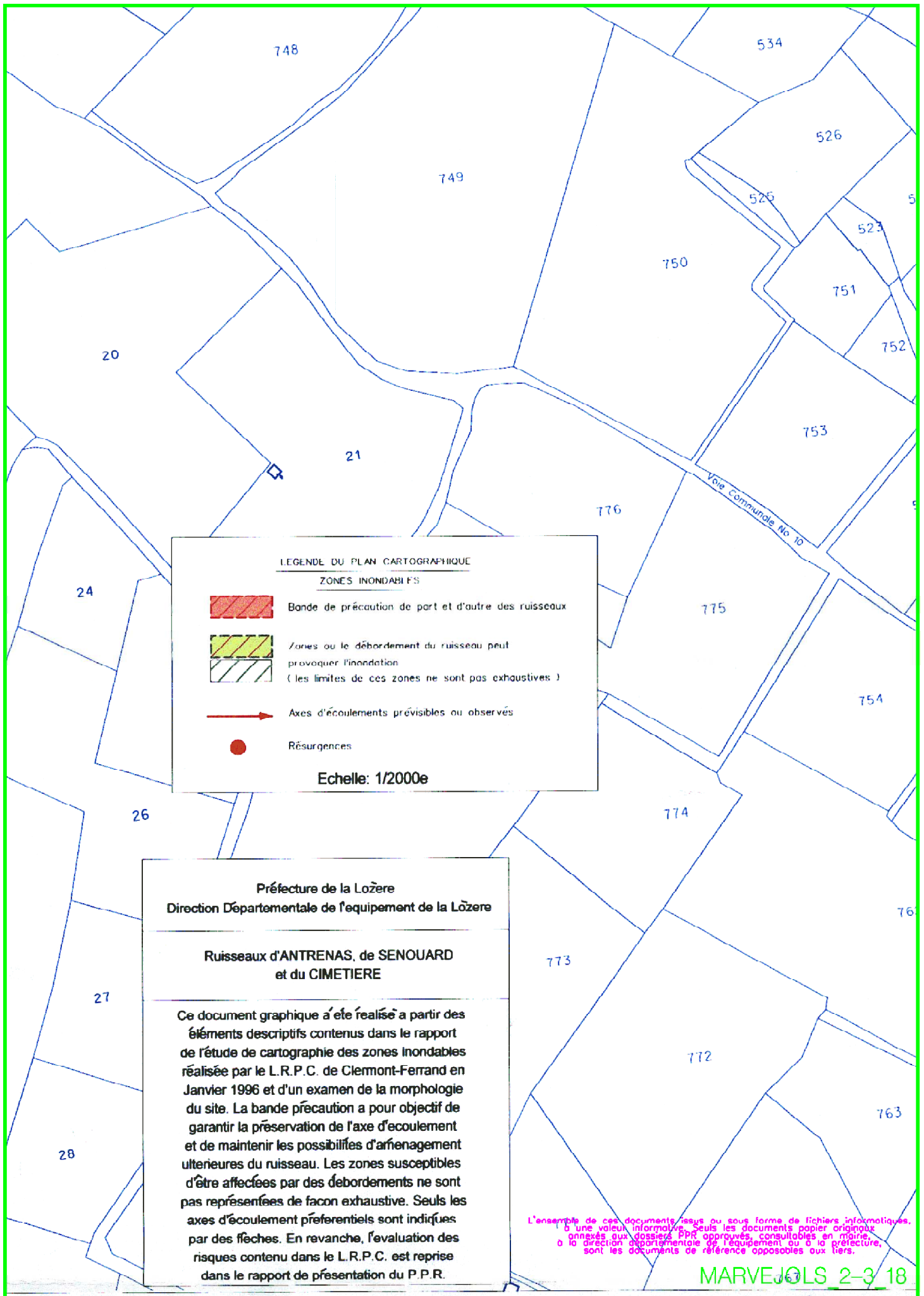
Limite du champ d'inondation
Ruisseaux d'Antrenas, de Senouard
et du Cimetière

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,
a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

PROJET DE
DÉLIMITATION

PLAN DE
CARTOGRAPHIE

2.3



LEGENDE DU PLAN CARTOGRAPHIQUE
ZONES INONDABLES



Bande de précaution de part et d'autre des ruisseaux



Zones où le débordement du ruisseau peut provoquer l'inondation

(les limites de ces zones ne sont pas exhaustives)



Axes d'écoulements prévisibles ou observés



Résurgences

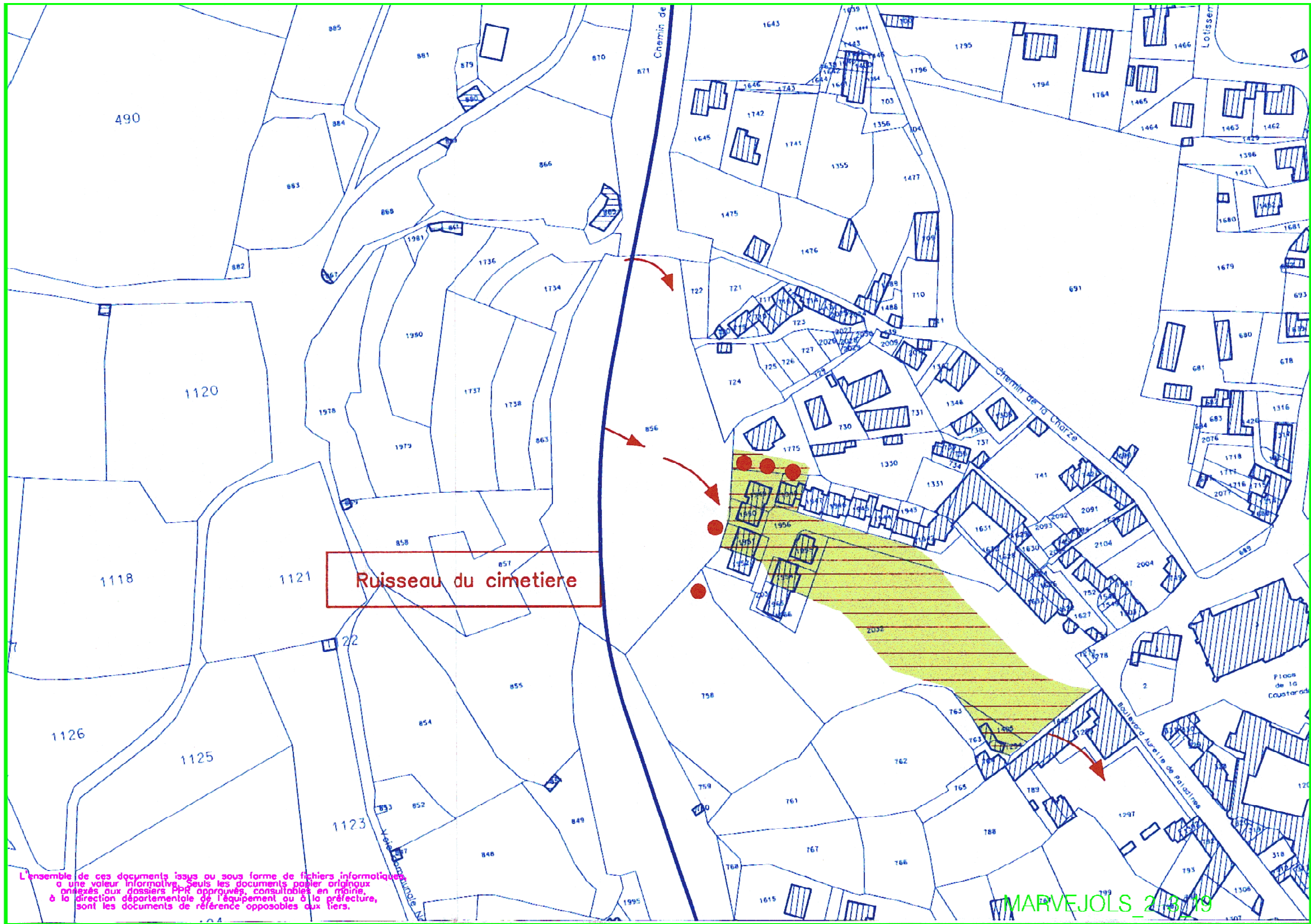
Echelle: 1/2000e

Préfecture de la Lozère
Direction Départementale de l'équipement de la Lozère

Ruisseaux d'ANTRENAS, de SENOUARD
et du CIMETIERRE

Ce document graphique a été réalisé à partir des éléments descriptifs contenus dans le rapport de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par le L.R.P.C. de Clermont-Ferrand en Janvier 1996 et d'un examen de la morphologie du site. La bande précaution a pour objectif de garantir la préservation de l'axe d'écoulement et de maintenir les possibilités d'aménagement ultérieures du ruisseau. Les zones susceptibles d'être affectées par des débordements ne sont pas représentées de façon exhaustive. Seuls les axes d'écoulement préférentiels sont indiqués par des flèches. En revanche, l'évaluation des risques contenu dans le L.R.P.C. est reprise dans le rapport de présentation du P.P.R.

L'ensemble de ces documents, sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



Ruisseau du cimetiére

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, ou une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

MARVEJOLS_2019

